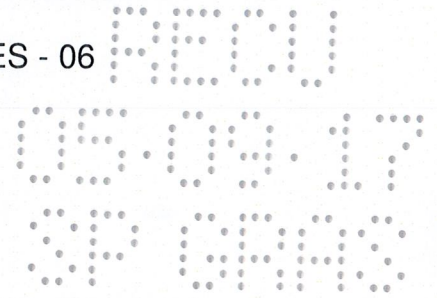


COMMUNE DE MANDELIEU-LA-NAPOULE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES - 06



MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 PLAN LOCAL D'URBANISME

2

**LISTE DES
EMPLACEMENTS
RESERVES**

*Par le Maire
l'Adjoint délégué*

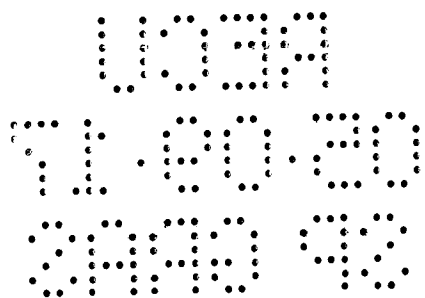


Jean PASERO

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2012

Approbation de la Modification Simplifiée n°2 délibération du Conseil
Municipal du

28 AOUT 2017



Plan Local d'Urbanisme de MANDELIEU LA NAPOULE

Liste des emplacements réservés

A] réservations pour aménagements et élargissement des voies de circulation
B] réservations pour réalisation d'ouvrages et d'équipements publics
C] réservations pour réalisation d'espaces verts et d'aménagement des milieux naturels

Rappel du Code de l'Urbanisme – article L 151-41 du Code de l'Urbanisme

« Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :

1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;

[...] ».

3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;

4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ;

5° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des servitudes interdisant, sous réserve d'une justification particulière, pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Ces servitudes ne peuvent avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes.

En outre, dans les zones urbaines et à urbaniser, le règlement peut instituer des servitudes consistant à indiquer la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements.

A) réservations pour aménagements et élargissement des voies de circulation

N° opération	Définition du motif de préemption	
Au bénéfice de l'Etat		
E.1	Aménagement de l'échangeur A8/RN 7 sur Mandelieu Est	14 725 m ²
Au bénéfice de la Commune de Mandelieu la Napoule		
I-D.1	Elargissement à 12 mètres d'emprise de la route de Tanneron, RD 92	44 130 m ²
I-D.2	Non attribué (élargissement de la route de la Mer dans le PLU Arrêté refusé par le Conseil Général)	-
I-D.3	Elargissement à 47 mètres de diamètre du rond point du petit lac	1 640 m ²
I-D.4	Réalisé	-
I-D.5	Réalisé	-
I-D.6	Aménagement du giratoire - liaison intercommunale de la Siagne / RD 109 d'un diamètre extérieur d'environ 45 mètres	1 600 m ²
I-D.7	Liaison Intercommunale de la Siagne - Barreau B1 – Emprise 40 mètres environ	28 100 m ²
I-D.8	Aménagement d'un giratoire – liaison intercommunale de la Siagne – Avenue Jean J. Mermoz - d'un diamètre extérieur d'environ 70 mètres	4 500 m ²
I-D.9	Liaison Intercommunale de la Siagne - Barreau B2 – Emprise 22 mètres environ	10 000m ²
I-D.10	Liaison Intercommunale de la Siagne – Liaison L1 – élargissement avenue Jean Mermoz - Emprise 37 mètres environ	30 500 m ²
I-D.11	Aménagement d'un giratoire – liaison intercommunale de la Siagne / accès autoroute A8 – giratoire des Crottes	9 500 m ²
I-D.12	Elargissement du rond point de Saint Cassien à 47 mètres de diamètre	3 100 m ²
Au bénéfice de la Commune de Mandelieu la Napoule		
I-C-1	Recomposition du profil en travers de la traversée de Mandelieu centre pour un élargissement de 28 mètres comprenant du stationnement, un fuseau de transport en commun en site propre et des espaces publics	25 640 m ²
I-C-2	Elargissement à 56 mètres d'emprise du carrefour de l'Espace	2 827 m ²
I-C-3	Elargissement à 20 mètres d'emprise entre le rond point des Golfs et le futur carrefour du Tremblant	47 400 m ²
I-C-4	Aménagement d'un carrefour routier sur le site du Tremblant	4 450 m ²
I-C-5	Elargissement à 15 mètres du boulevard de la Tavernière	9 890 m ²
I-C-6	Elargissement de la rue Gandolphe à 15 mètres d'emprise	1 600 m ²
I-C-7	Aménagement du carrefour entre la rue Jean Monnet et la rue des Cyclamens	140 m ²
I-C-8	Elargissement à 9 mètres de la rue de la Boeri	2 800 m ²
I-C-9	Aménagement d'une voie nouvelle sur les berges de la Siagne d'une emprise de 9 mètres	3 850 m ²
I-C-10	Création d'une nouvelle voie de desserte de la Roubine d'une emprise de 8 mètres	3 306 m ²
I-C-11	Création d'une voie de sécurité pompier d'une emprise de 6 mètres entre les avenues Valmajour et Hespérides	490 m ²
I-C-12	Aménagement du chemin Levassor le long du Béal pour une emprise de 13 mètres.	14 100 m ²

B] réservations pour réalisation d'ouvrages et d'équipements publics

N° opération	Définition du motif de préemption	
Au bénéfice de la Commune de Mandelieu la Napoule		
II-C-1	N'est pas attribué	
II-C-2	Création d'un bassin de rétention pluviale – centre commercial de Minelle - volume de 12 500 m3	9 080 m ²
II-C-3	Création d'une aire de stationnement et réalisation de nouveaux équipements collectifs – Collines de Minelle	4 400 m ²
II-C-4	Création d'un bassin de rétention pluviale – boulevard de la Tavernière - volume de 4 000 m3	750 m ²
II-C-5	Création d'un bassin de rétention pluviale – village de la Napoule – stockage dans une dépression naturelle	5 870 m ²
II-C-6	Supprimé après enquête publique	-
II-C-7	Supprimé dans le cadre de la Modification Simplifiée n°2	-
II-C-8	Aménagement d'une piste de défense contre l'incendie entre le vallon des Gaveliers et le quartier résidentiel de Bellevue couvrant la sécurité des collines habitées de Capitou (piste de défense et réalisations d'ouvrages techniques type réservoirs, aires de retournement....)	18 740 m ²
II-C-9	Aménagements d'écrêteurs de crues sur le vallon de la Vernède (stockage, blocage des embâcles, dégraveurs...)	1 650 m ²
II-C-10	Aménagements d'écrêteurs de crues sur le vallon de la Tour (stockage, blocage des embâcles, dégraveurs...)	5 700 m ²
II-C-11	Aménagements d'écrêteurs de crues sur le vallon des Gaveliers (stockage, blocage des embâcles, dégraveurs...)	1 680 m ²
II-C-12	Non attribué (aire d'accueil des gens du voyage 2006 réalisé ailleurs)	-
II-C-13	Aménagement d'une plate-forme de stationnement de véhicules poids lourd – rondpoint de la Siagne	5130 m ²

C] réservations pour réalisation d'espaces verts et d'aménagement des milieux naturels

N° opération	Définition du motif de préemption	
Au bénéfice du Département des Alpes Maritimes		
H1-D-1	Acquisitions foncières pour l'achèvement du parc départemental du San Peyre – villa Beausite	11 000 m ²
Au bénéfice de la Commune de Mandelieu la Napoule		
III-C-1	Extension de la promenade de la Siagne entre le Port Inland et le pont de l'autoroute A8 en rive gauche pour une emprise de 6 mètres	4 120 m ²
III-C-2	Extension de la promenade de la Siagne entre le pont de l'autoroute A8 et l'îlot Wybrecht en rive droite pour une emprise de 6 mètres	6 360 m ²
III-C-3	Aménagement d'un parc public des bords de Siagne en rive droite	8 100 m ²
III-C-4	Acquisition et aménagements du Riou de l'Argentière et de ses rives permettant la réduction du risque inondation et la réalisation d'espaces de promenade	225 200 m ²